

# POLE ESPOIR ILE DE FRANCE DE JUDO



## DOSSIER DE CANDIDATURE 2017/2018

*A renvoyer impérativement avant le 30 Avril 2017*

Convocation pour la journée de tests de sélection (17 mai 2017) envoyée uniquement par mail

# Le Pôle Espoir Ile de France

## de Brétigny sur Orge – Saison 2017/2018

Le **Pôle Espoir judo d'Ile de France** est une structure d'entraînement labellisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui fait partie intégrante du dispositif du sport de haut niveau de la FFJDA.

Depuis septembre 2002, le **Pôle Espoir** d'Ile de France a pour mission :

- de détecter et de former les cadets et cadettes de niveau interrégional
- de permettre aux meilleurs athlètes d'intégrer un pôle France tout en réussissant leur scolarité.

### LE RECRUTEMENT

**Années de naissance : 2003 (Cadet 1\*), 2002 (Cadets 2\*), 2001 (Cadets 3\*) et 2000 (Junior 1\*)**

\* Catégorie d'âge en janvier 2018

**L'intégration d'un sportif dans une structure « Pôle Espoirs » comprend trois étapes successives :**

#### Etape 1 : Le recrutement sportif :

Le niveau sportif minimum exigé pour postuler au Pôle est « régional » (classé au championnat de ligue).

☛ **Les 60 meilleures candidatures seront présélectionnées sur dossier pour effectuer une journée de tests de sélection qui se déroulera au Pôle le mercredi 17 mai 2017 à 13h00 (sur convocation par mail et sous réserve de modification)**

Les résultats en compétition et la prestation lors des tests de sélection sont les principaux critères de la sélection sportive.

#### Etape 2 : Le recrutement scolaire :

Les responsables du Pôle présentent les dossiers retenus sportivement aux différents chefs d'établissements lors des commissions pédagogiques.

***Les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques donnent un avis sur les orientations possibles en fonction des résultats, des appréciations et du comportement mentionnés sur les bulletins scolaires.***

Si le dossier scolaire est accepté, les candidats seront intégrés dans le collège ou le lycée selon des modalités spécifiques à chaque établissement.

#### Etape 3 : L'examen médical d'aptitude :

Celui-ci permet de déterminer l'aptitude à poursuivre ou non un entraînement intensif. Il est obligatoire. Il est réalisé après l'inscription au Pôle et dans l'établissement scolaire, durant les grandes vacances dans l'un des centres médico-sportifs agréés.

## **LA FORMATION SCOLAIRE**

Les Recteurs et les Inspecteurs Académiques organisent l'accueil des sportifs dans les établissements d'enseignement du second degré, publics ou privés sous contrat, qui ont inscrit volontairement cet accueil dans leur projet d'établissement.

- L'entraînement intensif et la participation aux compétitions imposent un aménagement de l'emploi du temps, du régime scolaire et éventuellement du calendrier des examens.
- Les enseignants ayant en charge les sportifs, adaptent leur démarche pédagogique afin de personnaliser l'apprentissage de l'élève, lui garantir davantage d'autonomie et faciliter la réussite de son projet scolaire personnel.
- La mise en place de cours de soutien ou de rattrapage est fréquente selon les besoins.

## **LA FORMATION SPORTIVE**

- Entraînement intensif de 10 à 12 heures par semaine.
- Participation aux tournois labellisés et compétitions fédérales.
- Participation aux stages organisés par la fédération de judo et par les Pôles espoirs.
- Suivi individuel de formation dispensé par l'encadrement du pôle.

☞ Les Judokas restent licenciés dans leur club et représentent celui-ci lors des compétitions.

## **LE SUIVI MEDICAL**

- Les fédérations sportives sont chargées d'assurer la surveillance médicale des Sportifs de Haut Niveau (SHN). Ce suivi s'exerce dans le sens préventif tant pour ce qui concerne les risques inhérents à la pratique du sport de haut niveau que pour les risques liés à des pratiques de dopage.
- Le suivi médical est sous la responsabilité du Médecin du Pôle.
- Le kinésithérapeute et le médecin sont présents deux fois par semaine chacun, durant l'entraînement.
- Une psychologue ainsi qu'une diététicienne assurent un suivi tout au long de la saison.

## **L'INTERNAT**

Les élèves scolarisés au Lycée Jean Pierre Timbaud et au Collège Paul Eluard bénéficient de l'internat (sous conditions). Chaque élève interne doit obligatoirement avoir un correspondant dont le domicile est rapidement accessible par les transports en commun ou situé à proximité de l'internat.

## **LES LIEUX D'ENTRAÎNEMENTS**

- Dojo Régional : 6 surfaces de combats avec salle de musculation et salles de travail.
- Infrastructures sportives : piste d'athlétisme, gymnase, piscine, terrains de sport.

☞ Tous ces équipements ont un accès direct à pied depuis l'internat et les établissements scolaires (sauf lycée Belmondo)

## **TARIFS A L'ANNEE**

- **Interne** : 2000 € (Env. 1680€ de frais d'internat/restauration + 320€ de frais de fonctionnement).
- **Externe** : tarif de demi-pension (env. 3.50 € par repas) + 320 € de frais de fonctionnement.

☞ Prévoir également les frais d'équipement sportif Adidas (3 choix de packs de 100 € à 300 €)

## Liste et filières des établissements scolaires

### Collège Paul Eluard

8, rue Henry Douard 91220 Brétigny sur Orge. ☎ : 01 60 84 80 90.  
<http://www.clg-eluard-bretigny.ac-versailles.fr>

- Classe de troisième et Classe de quatrième (exceptionnellement)

### Lycée Jean-Pierre Timbaud

4, rue Henri Douard, 91220 Brétigny sur Orge. ☎ : 01 60 85 50 00. Fax : 01 60 85 50 50.  
<http://www.lyc-timbaud-bretigny.ac-versailles.fr>

- **Enseignement en classe de seconde générale et technologique :**  
Enseignement commun obligatoire : Maths, Français, LV1, Hist-géo, EPS, Physique, Sciences et vie de la terre (SVT), LV2, Enseignement d'exploration (Sciences Économiques et Sociales, Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion).
- **Enseignement en classe de Première et Terminale générale et technologique :**  
Scientifique (S), Economique et Social (ES), Littéraire (L).  
Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG),  
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), spécialités AE et EE.
- **Enseignement en classe de lycée professionnel** (exceptionnellement)  
CAP et BAC PRO dans les métiers du bâtiment (géomètre topographe, assistant d'architecte) et de la construction métallique.

### Lycée Paul Belmondo

23, avenue Division Leclerc, 91290 Arpajon. ☎ : 01 60 83 80 60. Fax : 01 60 83 83 56  
<http://www.lyc-belmondo-arpajon.ac-versailles.fr>

- **Enseignement en classe de lycée professionnel** (exceptionnellement)  
BAC PRO Commerce, Comptabilité, Secrétariat et Gestion Administration.

↳ **Toutes ces filières bénéficient de l'internat au lycée J.P Timbaud**

☞ Toutes autres demandes d'orientations scolaires peuvent être étudiées.

## Références l'année dernière

### Sportives

1 titre au Championnat d'Europe Cadette  
1 Bronze au Championnat d'Europe Cadets  
4 titres au Championnat de France Cadets  
4 médaillés au Championnat de France Cadets  
2 médaillés au Championnat de France Juniors

### Scolaires

- 100% de réussite au Diplôme national du Brevet  
- 100% de réussite au Baccalauréat

- Pour tout renseignement complémentaire, contactez :
  - Secrétariat du Pôle Espoir d'Ile de France : Ligue IDF de judo 0145410570 – [infos@idf-ffjudo.com](mailto:infos@idf-ffjudo.com)
  - Responsable technique du Pôle : Nicolas MOSSION 0663909326 - [nicomossion@gmail.com](mailto:nicomossion@gmail.com)